

**AVIS ET COMMUNICATIONS  
DE LA**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

**AVIS AUX IMPORTATEURS  
DE CERTAINS SACS ET SACHETS EN MATIÈRES PLASTIQUES ORIGINAIRES DE CHINE**

2007/16. L'avis de la Commission (2007/C63/03), JOUE C63 du 17/03/2007, signale le changement de nom d'une société qui figure à l'annexe I du règlement (CE) n° 1425/2006 du Conseil du 25/09/06 (JOUE L270 du 29/09/06).

La référence à "YANTAI LONGQUAN PACKAGING MATERIAL CO., LTD" doit être lue comme une référence à " YANTAI LONGQUAN PLASTIC AND RUBBER PRODUCTS CO., LTD". Le code additionnel TARIC A766, s'applique désormais à cette société.